

EXTRAIT du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 9 mars 2017

Convocation du 17/02/2017

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Georges GOULY, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Guy MOREL, Apolline PHILIPPON, Georges PUTHET, René PUTIN, Pierre VIALAIT

Excusée : Marie GERMAIN

Sous la présidence de Georges GOULY, maire

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

BUDGETS 2016 – Comptes administratifs (gestion communale) et comptes de gestion (gestion Trésor Public)

Le maire COMMENTE les écritures comptables pour les 3 budgets précités.

1) Budget principal

Compte administratif 2016 – délibération n° DEL20170309001

Montant valeur euros

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		43 060.15		65 860.73		108 920.88
Opération de l'exercice	120 153.12	21 344.48	398 850.33	450 896.60	519 003.45	472 241.08
Totaux	120 153.12	64 404.63	398 850.33	516 757.33	519 003.45	581 161.96
Résultats de clôture	55.748.49			117 907.00		62 158.51
Restes à réaliser	7 903.00				7 903.00	0
Résultats définitifs	63 651.49			117 907.00		54 255.51

Le compte administratif est approuvé, le maire s'abstenant, s'agissant de sa propre gestion comptable.

Compte de gestion 2016 – délibération n° DEL20170309002

Le compte de gestion présenté par le Trésor Public étant en concordance avec le compte administratif 2016, est voté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 – délibération n° DEL20170309003

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016 : **62 158.51 €**

Besoin de financement de la section d'investissement : **63 651.49 €**

DI 001 Déficit d'investissement reporté 2016 : **55 748.49 €**

RI 1068 Affectation obligatoire en section d'investissement depuis la section de fonctionnement : **63 651.49 €**

RF 002 Excédent de fonctionnement : **54 255.51 €**

2) Budget annexe assainissement

Compte administratif 2016 – délibération n° DEL20170309004

Montant valeur euros

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		72 139.28		9 283.39		81 422.67
Opération de l'exercice	2 425.63	6 725.05	10 865.02	16 709.11	13 290.65	23 434.16
Totaux	2 425.63	78 864.33	10.865.02	25 992.50	13 290.65	104 856.83
Résultats de clôture		76 438.70		15 127.48		91.566.18
Restes à réaliser			-	-		-
Résultats définitifs		76 438.70		15 127.48		91 566.18

Le compte administratif est approuvé, le maire s'abstenant, s'agissant de sa propre gestion comptable.

Compte de gestion 2016 – délibération n° DEL20170309005. Le compte de gestion présenté par le Trésor Public étant en concordance avec le compte administratif 2016, est voté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 – délibération n° DEL20170309006

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

RF 002	Excédent antérieur fonctionnement	15 127.48 €
RI 001	Excédent antérieur investissement	76 438.70 €

3) Budget annexe commerce

Compte administratif 2016 – délibération n° DEL20170309007

Montant valeur euros

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	10 789.82			364.90	10 789.82	364.90
Opération de l'exercice	13 253.74	12 239.82	2 006.67	15 868.03	15 260.41	28 107 85
Totaux	24 043.56	12 239.82	2 006.67	16 232.93	26 050.23	28 472.75
Résultats de clôture	11 803.74			14 226.26		2422.52
Restes à réaliser	1 000.00				1 000.00	
Totaux cumulés				14 226.26	1 000.00	2 422.52
Résultats définitifs	12 803.74			14.226.26		1 422.52

Le compte administratif est approuvé, le maire s'abstenant, s'agissant de sa propre gestion comptable.

Compte de gestion 2016 – délibération n° DEL20170309008

Le compte de gestion présenté par le Trésor Public étant en concordance avec le compte administratif 2015, est voté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 – délibération n° DEL20170309009

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016 : 2 422.52 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 12 803.74 €

Résultat de clôture + Restes à réaliser

DI 001	Déficit investissement reporté	11 803.74 €
RI 1068	Affectation obligatoire en section d'investissement depuis la section de fonctionnement	12 803.74 €
RF002	Excédent de fonctionnement	1 422.52 €

Syndicat Sevron Solnan – contribution fiscalisée – délibération n° DEL20170309010

Rappel : Depuis 2015, le comité syndical a décidé, sauf avis contraire des conseils municipaux, de fiscaliser l'intégralité de la contribution communale, soit **11 381.37 € pour l'exercice 2017**.

Avis favorable du conseil municipal pour le maintien de la fiscalisation.

Ecoles – Regroupement pédagogique Beaupont-Domsure –

1 – Répartition des charges de fonctionnement de l'année 2016 – délibération n° DEL20170309011

VU la répartition des charges de fonctionnement de l'exercice 2016 du regroupement pédagogique BEAUPONT – DOMSURE ;

VU la répartition des charges de fonctionnement des exercices 2014/2015/2016 des Temps d'activité périscolaire pour les élèves du RPI BEAUPONT–DOMSURE ;

CONSIDERANT que l'ensemble des élèves de la commune de PIRAJOUX est pris en compte pour la participation due par PIRAJOUX ;

Le conseil municipal

. Autorise le maire à procéder, sur l'exercice 2017, au titre des dépenses de fonctionnement du RPI et des TAP 2016 au règlement de la somme de 18 876.02 € à la commune de Domsure,,

. Autorise le Maire à recouvrer, sur l'exercice 2017, auprès de la Commune de Pirajoux, la somme de 3 498.82 € correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement du RPI et des TAP pour l'année 2016.

Garderie périscolaire « Les P'tits Beaudoms » – Dépenses de fonctionnement 2016 – Participation de la commune de Beaupont – délibération n° DEL20170309012

VU la réunion intercommunale avec la commune de Domsure du vendredi 3 mars 2017 ;

CONSIDERANT que la commune de Domsure a assuré un préfinancement de 2 500 € pour le fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'exercice 2016 ;

CONSIDERANT que la commune de Domsure a reçu sur 2016 :

- de la MSA 244.42 € comme participation pour l'exercice 2014
- de la CAF 1 368.52 € comme participation pour l'exercice 2015

Compte-tenu de ces subventions, il reste à charge 887.06 € à répartir sur les communes de Beaupont et Domsure.

Le conseil municipal autorise le maire à procéder sur l'exercice 2017 au règlement de la somme de 443.53 € à la commune de Domsure .

Urbanisme – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme –

Compte-rendu de la réunion du **jeudi 2 mars à 9 heures** : visite sur le terrain pour voir les bâtiments situés hors centre bourg, notamment les fermes, dont certains bâtiments pourraient faire l'objet d'un changement de destination si l'activité agricole cessait.

Urbanisme – Instruction des autorisations du droit des sols – Convention de services commun et unifié avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse – CA3B – délibération n° DEL20170309013

Le conseil communautaire a approuvé lundi 27 février dernier les conventions de services commun et unifié pour l'instruction des actes et autorisations du droit des sols entre les communautés de communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux, de la Veyle, de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, et leurs communes membres utilisatrice du service.

Celle-ci prendra effet :

- immédiatement après signature pour les communes déjà signataires des conventions de services communs et unifié existants sur le territoire concerné, cette convention prenant le relais de la précédente,
- à compter du 1^{er} avril 2017 pour les communes de l'ex-communauté de communes de La Vallière,
- **à compter du 1^{er} juillet 2017 pour les autres communes signataires,**
- à compter du caractère exécutoire de la délibération d'approbation du document d'urbanisme pour les communes actuellement au RNU (règlement national d'urbanisme).

Cette convention sera opérationnelle lorsqu'elle sera signée par chacune des parties.

Conformément aux engagements pris par le comité de pilotage en 2016, la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse prendra à sa charge le coût de l'instruction des autorisations du droit des sols au lieu et place de ses communes adhérentes, à compter du 1^{er} janvier 2017. Les communautés de communes de la Veyle et du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux rembourseront quant à elles les dépenses engagées pour le compte de leurs communes adhérentes.

Le Maire donne lecture et commente des différents documents remis par CA3B, à savoir les conventions de service commun et de service unifié et leurs annexes.

Après discussion, le conseil municipal :

- approuve les conventions relative au service commun et au service unifié pour l'instruction des actes et autorisations du droit des sols entre les communautés de communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux, de la Veyle, de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, et leurs communes membres qui seront utilisatrices du service,
- autorise le maire à signer lesdites conventions.

Indemnités de fonction des élus locaux – Modification de l'indice de référence – délibération n° DEL20170309014

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20140403013 du 3 avril 2014 fixant les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction Publique 1015 ;

VU le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 portant augmentation de l'indice brut terminal au 1^{er} janvier 2017 ;

Le conseil municipal décide qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités des élus est basé sur l'indice brut terminal de la fonction publique, soit l'indice brut 1022.

AD'AP – Mise en conformité devant la mairie/salle des fêtes –

Places de stationnement pour handicapés à mettre en conformité (marquage au sol, pose de panneaux), et pose de nez de marche devant la mairie (anti dérapant).

Jean-Noël Blanc commente les devis réceptionnés des entreprises Kangourou de Chassieu et ASR de Branges. Devis complémentaire à demander.

Travaux de voirie 2017 – Droit de tirage : 54 043 € TTC

Christian MOREL donne lecture du chiffrage des travaux à réaliser. Celui-ci étant supérieur au droit de tirage, il conviendra de faire des choix sur les travaux à retenir.

Terrain communal au centre bourg – Parcelle ZS n° 73 – 1ha 44a 30 ca

1) Convention de location précaire à Bernard Dornaud/Liquidation judiciaire

La commune a signé une convention de location précaire le 31/12/2007 avec M. Bernard Dornaud, agriculteur, 1898 route de Cormoz à Beaupont.

L'intéressé a bénéficié d'un jugement de liquidation judiciaire avec maintien d'activité jusqu'au 18 octobre 2016 ; Ce jugement n'entraîne pas la résiliation des baux sur les immeubles. Seul le liquidateur, la selarl MJ SYNERGIE représentée par Me Belat et Me Deprat a capacité à prononcer, sur demande de la commune, la résiliation de la convention.

2) Demande d'autorisation d'exploiter par le GAEC du MIROTON, 320B Impasse du Miroton à Domsure (famille FENIET)

Il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande pour l'instant. Il faut attendre la décision du liquidateur.

Ce dossier sera représenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal pour décision.

La réforme des préfectures en matière de délivrance des titres –

A compter du 21/03/2017 seules les mairies dotées par l'Etat de dispositifs spécifiques seront en capacité de recueillir les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.

Petit rappel des communes les plus proches actuellement dotées du matériel de recueil des données : Coligny, Montrevel en Bresse, Saint-Amour, Viriat, Bourg en Bresse.

Réunions diverses –

Gérard JANODET relate la réunion du 17/2/2017 de l'Assemblée Générale du **Syndicat intercommunal d'énergie et de e.communication de l'Ain**.

Claire DANJEAN relate la réunion du **syndicat intercommunal à vocation scolaire de Coligny** du 7/03/2017.

La commune de Beaupont comptant 27 élèves scolarisés au collège du Grand Cèdre à Coligny, il conviendra de prévoir au budget primitif 2017 : 5 548.50 €.

Elections présidentielles : dimanches 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives : dimanches 11 et 18 juin

Comité départemental de fleurissement : Remise des prix aux lauréats du concours 2016 le samedi 1^{er} avril à la salle des fêtes de Péronnas. AG le 22/04/2017 à 9h à Saint Trivier de Courtes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.